

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1468

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

501 361 737 RCS La Roche-sur-Yon.

B H.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 5000010.00 EUR.

Adresse : rue Charles Tellier -, Zone industrielle de la Folie Sud, CS 50001, 85310 La Chaize-le-Vicomte.

Précédent propriétaire : 501 361 737 RCS La Roche-sur-Yon. **B H.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : BIO HABITAT

Forme : Société anonyme Adresse du siège : Zone industrielle de la Folie Sud, rue Charles Tellier 85310 La Chaize-le-Vicomte Capital : 12868000.00 EUR Numéro unique d'identification : 511239915 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbée : B H Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Zone

industrielle de la Folie Sud, rue Charles Tellier - CS 50001 85310 La Chaize-le-Vicomte Capital : 5000010.00 EUR Numéro unique d'identification : 501361737 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du

passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 17866621.00 EUR - passif de 17777696.00 EUR. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1er septembre 2017, les opérations

réalisées par la société absorbée à compter de cette date devant être considérées de plein droit, tant du point de vue comptable que fiscal, comme accomplies par la société BIO HABITAT. Il est précisé que le montant de la prime

de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'assemblée des associés de la société BIO HABITAT. Dans le cadre de la

réalisation de l'opération de fusion, la société BIO HABITAT augmentera son capital d'une somme totale de 54.640 € par voie de création de 5.464 actions nouvelles de 10 € de nominal chacune attribuées à l'associé unique de la

société BH, à raison de 1 action BIO HABITAT pour 61 actions BH.. Montant de la prime de fusion : 34285.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 14.11.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société

participante : Pour la société BIO HABITAT : 14.11.2017 (au Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon). Pour la société B H : 14.11.2017 (au Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon)..